

# L'engagement en toute liberté

## COMMUNICATION N°40

Octobre 2019



Chers collègues,

Les élections chez Altran, ça nous rappelle un peu le Brexit.

Des jusqu'au-boutistes qui refusent tout compromis, quitte à aller au clash. Une gouvernance qui modifie son projet à quelques jours du terme. Et au final, le projet est sans cesse repoussé.

Mais à l'inverse du Brexit, les instances actuelles tomberont le 31 décembre 2019, et là, aucun report ne sera possible. Au-delà, il n'y aura plus de représentant du personnel pour (essayer de) négocier avec la Direction. Alors que justement, l'actualité risque d'être très riche en 2020, dans le cas notamment d'un succès de l'OPA de Capgemini sur notre société, ou pour conclure (enfin) un accord d'intéressement.

La Direction vient de proposer aux organisations syndicales une dernière tentative, en décorrélant la signature des accords pour se donner le maximum de chance d'atteindre la majorité nécessaire à au moins l'un d'entre eux. C'est positif, puisque cela peut permettre d'augmenter nettement le budget des œuvres sociales à destination des salariés (en passant de 0,56% à 1% de la masse salariale). Dommage qu'il y ait eu autant de tergiversations auparavant.

Autre sujet d'actualité et non des moindres, l'OPA amicale lancée par Capgemini sur notre entreprise. Et autant dire que ce n'est pas un long fleuve tranquille. Des actionnaires minoritaires, parmi lesquels des fonds activistes (Elliott), tentent de s'opposer à cette absorption, sans regarder le côté business mais uniquement le côté financier. Tout cela ne donne encore une fois pas une bonne image d'Altran dans les médias. C'est regrettable.

Quoi qu'il en soit, l'OPA est maintenant lancée, et même si des procédures judiciaires sont menées, nous ne pouvons que regarder et attendre le résultat à venir. Autant dire que ce n'est pas une situation très sereine. On aime bien se faire peur. Ça tombe bien, c'est Halloween !

L'équipe **amplitude**

### Ce mois-ci :

- Actualité importante : les dates à noter dans votre agenda
- Les Bons Plans d'AMplitude : le PEG
- Les FCPE Action Actionariat et l'OPA
- Les futures élections chez Altran
- Les dernières infos de l'OPA de Capgemini
- La loi PACTE
- Reconduction de la prime Macron ?
- Rejoignez-nous sur les listes Amplitude !



### Période de rematériation des tickets Resto.

Les salariés non sédentaires ont la possibilité de transformer tout ou partie (jusqu'à 50 TR, soit 452,50€) du reliquat sur leur

carte TR en tickets papier.

Bonne nouvelle cette année : les tickets resto papier seront millésimés 2020, utilisables jusqu'en janvier 2021.



### JRTT/JNT « employeur »

imposé pour les salariés en bénéficiant (en fonction de leur modalité de temps de travail et de leur solde RTT).



### 5<sup>ème</sup> semaine de congés payés fixée par l'employeur.

Elle a été automatiquement positionnée dans SmartRH et votre solde de CP en tient compte.



### Date limite pour faire un versement sur le Plan d'Épargne Groupe afin de bénéficier de l'abondement de l'employeur en 2019.

Une ancienneté de 3 mois dans le Groupe est requise pour y prétendre (voir page suivante).



### Date limite pour utiliser des RTT déposés sur le Compte Epargne Temps.

Les salariés ayant déposé du reliquat de RTT « 2018 » sur leur CET en début d'année ont la possibilité :

- soit de l'utiliser comme du "repos" avant le 30 novembre 2019 (SmartRH)
- soit de le "monétiser" (par défaut, sans action de votre part). Il sera alors converti en numéraire sur votre salaire de décembre.

✉ [amplitude.altran@free.fr](mailto:amplitude.altran@free.fr)

© octobre 2019





Chaque mois, nous partageons un ou plusieurs bons plans. A vous d'en profiter !

## OPA et FCPE Altran Actionnariat

Le FCPE Altran Actionnariat fait partie des 6 fonds ouverts à la souscription dans notre PEG. La valeur de ce fonds (48,60€ au 28/10) est indexée sur la valeur de l'action ALTRAN Technologies en Bourse (14,20€).

Le fonds continue de fonctionner pendant la période d'OPA, ouverte depuis le 16 octobre. Les salariés gardent la possibilité de souscrire, ou d'arbitrer (vendre) des parts déjà détenues dans leur PEG, via [Esalia](http://Esalia).

### Que va-t-il se passer pour vos parts du FCPE Altran Actionnariat détenues dans votre portefeuille PEG ?

Ce fonds est géré par un conseil de surveillance, composé de 4 salariés porteurs de parts et de 4 représentants de l'employeur. Il va se réunir prochainement, afin de décider d'apporter ou non les titres détenus par le fonds à l'OPA.

Les salariés porteurs de parts n'auront donc pas de décision à prendre. C'est le conseil de surveillance qui est souverain.

Le choix du conseil (apport ou non apport) et le résultat de l'OPA (échec, ou succès à 50,1% au moins des titres apportés à Capgemini, ou succès à 90% au moins des titres apportés à Capgemini) conditionnent l'avenir du FCPE Altran Actionnariat.

**Si le conseil de surveillance décide d'apporter vos titres à l'OPA et si l'OPA réussit, vous serez crédités de 14 € (ou plus en cas d'offre réévaluée) par action, ce qui correspond à environ 48€ la part. Dans le cas contraire, et tant que l'action Altran sera cotée en bourse, rien ne change sur votre PEG Altran.**

Pour les autres titres détenus dans votre portefeuille, l'OPA n'a aucune incidence sur vos avoirs. Vous pouvez continuer à investir dans le PEG, à arbitrer entre supports...

*Nous vous encourageons vivement à lire [le communiqué](#) rédigé par les 4 représentants salariés du conseil de surveillance, parmi lesquels un représentant d'Amplitude.*

## Plan d'Épargne Groupe



Les salariés bénéficient d'un [PEE](#) permettant de profiter d'un abondement de l'employeur sur leurs versements, **jusqu'à 540€** (bruts) par année civile.



Ce dispositif est accompagné d'avantages intéressants pour votre épargne à moyen et long terme :

- ✓ Frais de tenue de compte pris en charge par l'employeur
- ✓ Sommes bloquées pendant 5 ans, mais **12 cas de déblocage anticipé**
- ✓ 6 types de fonds variés, du plus sécurisé au plus risqué



- ✓ Paliers pour l'abondement

Tranche de versement volontaire	Abondement employeur (%)	Abondement maximum par tranche(€)
0 - 150 €	100%	150 €
151 - 500 €	30%	105 €
501 - 1000 €	25%	125 €
1001 - 1800 €	20%	160 €
<b>Total abondement</b>		<b>540 €</b>

**⚠ Tout placement financier est lié à un risque!**



Pour ceux n'ayant pas encore ouvert de plan, nous vous conseillons de faire les démarches le plus rapidement possible auprès d'ESALIA ([www.esalia.com](http://www.esalia.com) ou **09.69.32.15.21** du lundi au vendredi de 8h à 18h). Un certain délai est requis entre la demande de création et la prise en compte du versement pour l'abondement. Il serait dommage de rater l'abondement de 2019...



## Les futures élections CSE chez Altran

Comme nous l'annonçons dans l'édito, alors que la Direction du Travail devait arbitrer sur le nombre d'établissements distincts, avec un résultat aléatoire, la Direction met à nouveau à la signature les 2 accords pré-électoraux. Cette fois, en enlevant la clause d'indivisibilité des 2 protocoles. Ainsi, si l'un obtenait la majorité requise, il serait applicable. Cela pourrait bénéficier aux salariés, en doublant pratiquement le budget des œuvres sociales. Et aux futurs représentants du personnel, en leur donnant plus de moyens, en effectif et en heures de délégation notamment. Nous serons fixé le lundi 4 novembre midi.

AMplitude compte sur toutes les personnes désireuses de s'investir, que ce soit sur des **sujets économiques** (au cœur de l'organisation de l'entreprise, influence sur les décisions stratégiques), un **rôle d'émissaire** (remontée de sujets à corriger ou améliorer à la fois pour l'employeur et les collaborateurs), de **médiateur** ou **facilitateur** parfois, et aussi sur un **rôle social**, avec l'aide au logement ou les activités socioculturelles du CSE notamment.

Si vous voulez nous rejoindre, ou si vous avez simplement des interrogations sur le mandat d'élu(e) CSE, c'est le moment de vous faire connaître, le calendrier actuel prévoit un dépôt des candidatures début décembre, alors contactez-nous à [amplitude.altran@free.fr](mailto:amplitude.altran@free.fr) !

## Actualités sur l'OPA de Capgemini sur Altran



La période de l'OPA a débuté le 16 octobre. Ainsi, les porteurs de titres Altran peuvent souscrire en apportant leurs actions au prix de 14€ proposé par Capgemini.

La date de fin de l'OPA serait le 19 novembre 2019. Mais le conditionnel est de vigueur, car des actions en justice, menées par des [actionnaires minoritaires](#) contestant principalement le montant de l'offre, sont en cours, et elles pourraient retarder le processus.

Quoi qu'il en soit, l'action Altran en bourse cote toujours au-dessus de ces 14€, rendant [délicat](#) un succès de l'opération, sauf si une réévaluation (à la hausse) de l'offre arrivait dans les derniers jours de l'OPA (possibilité offerte légalement à Capgemini). Dans ce cas, c'est l'intégralité des titres, même ceux apportés avant la réévaluation, qui bénéficierait de cette nouvelle offre.

En attendant, l'atmosphère chez Altran reste étrange, les consultants, les administratifs, les opérationnels, et accessoirement les clients, attendant avec incertitude et interrogations le déroulement du projet, qui fait la une des journaux, mais pas comme nos dirigeants l'espéraient à l'origine.

## La Loi PACTE

La loi PACTE (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) a pour ambition de donner aux entreprises les moyens d'innover, de se transformer, de grandir et de créer des emplois. Elle a été promulguée au printemps. Et commence à se déployer. Avec quelques effets pour les salariés français.

AMplitude reviendra prochainement plus en détail sur ce sujet, qui peut paraître « [vaste et fourre-tout](#) » et loin de vos préoccupations, mais qui peut vous concerner, notamment en termes de [dispositifs d'épargne](#) (Plan Epargne Entreprise ou Plan d'Epargne Retraite), ou vous concernera peut-être un jour (sur la participation, l'intéressement...).



# La prime Macron reconduite cette année ?

5,5 millions de salariés ont pu bénéficier de la prime Macron entre fin 2018 et début 2019, exonérée d'impôt et de cotisations sociales dans la limite de 1000 €. Plus de 4000 en ont profité chez Altran, percevant entre 400 et 1000€ (pour une enveloppe de 2M€).

L'Assemblée nationale vient de valider sa **reconduction pour cette année, mais une condition a été ajoutée : que l'entreprise mette en place un accord d'intéressement**. Pas sûr qu'elle soit reconduite chez nous, lorsque l'on connaît toutes les péripéties pour arriver à un accord d'intéressement chez Altran !



## Bénéficiaires

Comme l'année dernière, afin de bénéficier de l'exonération, la prime sera **destinée aux salariés dont la rémunération mensuelle brute se situe sous un plafond équivalent à 3 SMIC** (3 600 euros net par mois).

En outre, elle devra obligatoirement **être versée entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2020**.

Tous les salariés sont potentiellement éligibles, y compris les apprentis ou les intérimaires.

## Obligation

La loi ne prévoit aucun montant minimum ni obligation de versement.

Les employeurs sont donc libres de verser ou non cette prime, d'en fixer le montant et d'en choisir les bénéficiaires, par exemple en réservant cet avantage aux salariés les moins rémunérés.

Le montant de la prime peut varier selon les salariés en fonction des critères suivants :

- la rémunération
- la durée du travail
- l'ancienneté dans l'entreprise

Naturellement, cette prime ne doit pas remplacer un élément de rémunération déjà prévue par le contrat de travail, l'[usage d'entreprise](#) ou la convention collective. Comme son nom l'indique, elle doit être "exceptionnelle".

## Exonération et plafond

La fraction de la prime inférieure ou égale à 1 000 € est exonérée de charges sociales et de prélèvements sociaux : le montant brut sera donc égal au montant net encaissé par le salarié.

Elle est également exonérée d'impôt sur le revenu : les bénéficiaires ne paieront donc aucun impôt.

Aucun [prélèvement à la source](#) ne doit être appliqué sur la somme versée.

De même, cette prime n'entre pas en compte dans les ressources à déclarer pour le calcul de la [prime d'activité](#).

La fraction excédentaire, au-delà de ce plafond, sera soumise aux charges sociales et à l'impôt.

## Intéressement

Afin d'encourager l'[intéressement](#), le PLFSS 2020 conditionne l'exonération à la mise en place par l'entreprise d'un accord d'intéressement. Exceptionnellement, cet accord pourra être conclu pour une durée inférieure à trois ans, sans pouvoir être inférieur à un an.

AMplitude souhaiterait cette année que la fidélité à l'entreprise soit récompensée en cas de versement de la prime, en jouant sur l'ancienneté des bénéficiaires, sans toutefois exclure les nouvelles recrues de cet avantage (dans l'éventualité où la prime serait reconduite chez Altran).

**L'enjeu des prochaines élections CSE, avec un renouvellement de la représentativité syndicale, n'en est que plus important. Même si la première condition reste la volonté réelle de la Direction de proposer un accord d'intéressement digne de ce nom. Elle a 6 mois devant elle pour démontrer que c'est une de ses priorités.**

# Rejoignez AMplitude !

Les élections sont dans un peu plus d'un mois. Afin de vous représenter sur chaque périmètre, nous avons besoin de tous ceux qui veulent mettre leur énergie au service d'une relation gagnant-gagnant avec et entre les salariés, la Direction et les organisations syndicales.

C'est le moment de vous mobiliser et de vous rapprocher d'AMplitude pour proposer **des listes à votre image** et ainsi faire passer vos idées.



AMplitude vous invite à rejoindre ses rangs, dans le but d'**apporter cette voix nouvelle** au sein d'ALTRAN, nécessaire aux futures actualités de notre société.

**Contactez-nous au plus tôt !**



**REJOIGNEZ-NOUS ET  
AGISSONS ENSEMBLE POUR CONSTRUIRE  
UN VRAI DIALOGUE SOCIAL !**

Contactez-nous par email à [amplitude.altran@free.fr](mailto:amplitude.altran@free.fr)

## LE BUREAU



**Fabrice  
BARTHIER**  
Secrétaire  
Général



**Patricia  
COSSON**  
Secrétaire  
Adjointe



**Emmanuelle  
CARABELLI**  
Trésorière



**Josiane  
VIAL**  
Trésorière  
Adjointe



**Christelle  
VALENCIA**  
Responsable  
Comm.



**Sébastien  
ODDI**  
RSS  
Méditerranée



**Laurent  
RAILLOT**  
RSS  
IdF IT



## BULLETIN D'ADHESION



<p><b>Je soussigné(e)</b> <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> M.</p> <p>Nom : .....</p> <p>Prénom : .....</p> <p>Date de naissance : .../.../19....</p> <p><input type="checkbox"/> <b>souhaite adhérer au syndicat AMplitude pour 2019-2020</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>souhaite me présenter sur une liste AMplitude aux prochaines élections</b></p> <p>Date : .../.../2019</p> <p>Signature :</p>	<p><b>Coordonnées personnelles :</b></p> <p>N° et voie : .....</p> <p>(Complément) : .....</p> <p>Code postal : ..... Ville : .....</p> <p>Téléphone portable : ..... .....</p> <p>Email personnel : .....@.....</p> <p><b>Dès réception de ma cotisation annuelle, une carte de membre me sera envoyée par email.</b></p>
--	--

(informations à envoyer par email à [amplitude.altran@free.fr](mailto:amplitude.altran@free.fr))